

PRÉFET DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 3 juin 2020, le préfet du Var a prescrit et organisé, au titre du code de l'environnement, une enquête publique, portant sur l'approbation du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Gapeau, sur le territoire de 16 communes du Var.

Il sera procédé à une enquête publique unique, dans les formes prescrites par le code de l'environnement, portant sur demande d'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, déposée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau sur le territoire des communes de Belgentier, La Farlède, Méounes-les-Montrieux, Carnoules, Pignans, Signes, Hyères, La Crau, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Solliès-Ville, Pierrefeu-du-Var, Collobrières, Cuers, La Londe-les-Maures et Puget-Ville. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 35 jours de l'enquête publique, du **1er juillet 2020 au 4 août 2020**, dans les lieux ci-dessous :

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau - Mairie de Pierrefeu-du-Var 3 avenue des Poilus 83390 Pierrefeu-du-Var	du lundi au jeudi 8h30-12h / 13h-17h et le vendredi 8h30-12h / 13h-16h30
Communauté des Communes de la Vallée du Gapeau 1193 avenue des Sénéts 83210 Solliès-Pont	du lundi au vendredi 8h-12h / 13h30-16h30
Mairie de Belgentier Avenue du 8 mai 1945- 83210 Belgentier	du lundi au vendredi 10h-12h / 14h-17h
Mairie de La Farlède Place de la Liberté - 83210 La Farlède	du lundi au vendredi 8h-12h30 / 14h-17h
Mairie de Méounes-les-Montrieux 12 route de Brignoles 83136 Méounes-les-Montrieux	lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30-12h / 13h-15h, mercredi et samedi 8h30-11h
Mairie de Carnoules 27 cours Victor Hugo- 83660 Carnoules	du lundi au vendredi 8h-12h / 15h-17h
Mairie de Pignans 7 place de la Mairie - 83790 Pignans	du lundi au vendredi 8h30-12h / 14h30-17h
Mairie de Signes 5 place Saint-Jean - 83870 Signes	du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-16h30
Mairie de Hyères 12 avenue Joseph Clotis - 83400 Hyères	du lundi au vendredi 8h30-17h30
Mairie de La Crau Boulevard de la République -83260 La Crau	du lundi au vendredi 8h-12h / 13h30-17h
Mairie de Solliès-Toucas Place Clément Balestra 83210 Solliès-Toucas	du lundi au vendredi 8h30-12h/13h30-17h30
Mairie de Solliès-Ville 9 rue du 6ème RTS - 83210 Solliès-Ville	lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h-12h / 13h – 16h30 sauf le jeudi 8h-12h
Mairie de Collobrières Place de la Libération - 83610 Collobrières	du lundi au vendredi 8h30-12h / 15h30-17h30

Mairie de Cuers Place du Général Magnan BP 37 - 83390 Cuers	du lundi au jeudi 8h-12h / 13h30-17h et le vendredi 8h-12h/13h30-16h30
Mairie de La Londe-les-Maures Place du 11 novembre 83250 La Londe les Maures	du lundi au vendredi de 8h-12h30 et 13h30-17h et le samedi 9h-11h30
Mairie de Puget-Ville 368 rue de la Libération - 83390 Puget-Ville	du lundi au jeudi 8h30-12h / 14h à 17h30 et le vendredi 8h30-16h30 et le samedi 9h-12h

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans chacun des seize lieux visés supra. Chaque registre, établi sur feuillets non mobiles, sera ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau - Mairie de Pierrefeu-du-Var - 3 avenue des Poilus - 83390 Pierrefeu-du-Var, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Messieurs, Denis SPALONY (président de la commission) ,Jacques BRANELLEC (membre de la commission) et André HOCQ (membre de la commission), désignés en qualité de commission d'enquête, recevront le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de Belgentier
jeudi 2 juillet 2020	10 h – 12 h
mercredi 29 juillet 2020	10 h – 12 h
Permanences	Mairie de La Farlède
vendredi 10 juillet 2020	9 h – 12 h
vendredi 24 juillet 2020	9 h – 12 h
Permanences	Mairie de Méounes-les-Montrieux
lundi 6 juillet 2020	9 h – 12 h
mardi 28 juillet 2020	9 h – 12 h
Permanences	Mairie de Carnoules
mercredi 1er juillet 2020	9 h – 12 h
jeudi 23 juillet 2020	15 h – 17 h
Permanences	Mairie de Pignans
mardi 21 juillet 2020	9 h – 12 h
mardi 4 août 2020	9 h – 12 h
Permanences	Mairie de Signes
lundi 20 juillet 2020	9 h – 12 h
lundi 27 juillet 2020	9 h – 12 h
Permanences	Mairie de Hyères
mardi 7 juillet 2020	9 h – 12 h
jeudi 23 juillet 2020	14 h – 17 h
lundi 3 août 2020	9 h – 12 h
Permanences	Mairie de La Crau
mercredi 8 juillet 2020	14 h – 17 h
mardi 21 juillet 2020	9 h – 12 h

Permanences	Solliès-Pont (Communauté des Communes de la Vallée du Gapeau)
vendredi 10 juillet 2020	9 h – 12 h
mercredi 29 juillet 2020	13h30- 16h30
Permanences	Mairie de Solliès-Toucas
vendredi 17 juillet 2020	9 h – 12 h
jeudi 30 juillet 2020	14 h – 17 h
Permanences	Mairie de Solliès-Ville
mardi 7 juillet 2020	13h30- 16h30
mardi 28 juillet 2020	13h30- 16h30
Permanences	Pierrefeu-du-Var (en Mairie de Pierrefeu-du-var, siège Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau)
mercredi 1 ^{er} juillet 2020	9 h – 12 h
vendredi 17 juillet 2020	9 h – 12 h
mardi 4 août 2020	13 h – 17 h
Permanences	Mairie de Collobrières
mercredi 15 juillet 2020	9 h – 12 h
lundi 3 août 2020	9 h – 12 h
Permanences	Mairie de Cuers
mercredi 15 juillet 2020	14 h – 17 h
lundi 3 août 2020	14 h – 17 h
Permanences	Mairie de La Londe-les-Maures
lundi 6 juillet 2020	9 h – 12 h
mercredi 22 juillet 2020	9 h – 12 h
Permanences	Mairie de Puget-Ville
mardi 7 juillet 2020	9 h – 12 h
vendredi 31 juillet 2020	13 h 30 – 16 h 30

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau - Mairie de Pierrefeu-du-Var - 3 avenue des Poilus - 83390 Pierrefeu-du-Var (04 98 16 36 00), responsable du projet.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, au siège du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau - Mairie de Pierrefeu-du-Var - 3 avenue des Poilus - 83390, en mairies de Belgentier, La Farlède, Méounes-les-Montrieux, Carnoules, Pignans, Signes, Hyères, La Crau, Solliès-Toucas, Solliès-Ville, Solliès-Pont, Pierrefeu-du-Var, Collobrières, Cuers, La Londe-les-Maures et Puget-Ville, en préfecture du Var (DDTM du Var, service affaires générales et juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour déclarer ou refuser le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est le préfet du Var, par voie d'arrêté.